



SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE

Bien Vivre en Val-de-Saône

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Ain
Arrondissement de Bourg en Bresse

COMMUNE DE SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juillet 2023

Nombre de Membres :

En exercice : 23

Présents : 14

Représentés : 7

Absents : 2

L'an deux mille vingt-trois, le 24 juillet et à 20 heures 00, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE légalement convoqué le 20 juillet 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Renaud DUMAY, Maire

Étaient présents : Renaud DUMAY - Magalie PEZZOTTA - Matthieu ROLLET - Catherine GUTIERREZ - Christophe BOUQUIN-JAFFRE - Florence DALLY-DELÉGLISE - Fabrice RAPHANEL - Julien MONTEIL - Claudette GUSELLA - Gilles LATTARD - Catherine TEDESCHI - Andrée CARRIER - Jérémy DEREMETZ - Théo COCHET

Étaient absents excusés : Benoit PEIGNÉ (pouvoir à Magalie PEZZOTTA) - Pierrette BROSSE (pouvoir à Claudette GUSELLA) - Céline POMMERET CHAUSSIN (pouvoir à Matthieu ROLLET) - Françoise DURAND (pouvoir à Christophe BOUQUIN-JAFFRE) - Fabienne PIRON (pouvoir à Julien MONTEIL) - Véronique VAILLANT (pouvoir à Renaud DUMAY) - Arnaud BROYER (pouvoir à Gilles LATTARD) - Cédric BADIN - Johan PIOLLET -

Secrétaire de séance : Magalie PEZZOTTA

N°2023.07.24.1 Tarifs de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et service Périscolaire

VU le Code général des collectivités territoriales

VU le travail effectué avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain (CAF)

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

Fixe les tarifs de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et du service Périscolaire à compter du 4 septembre 2023 de la façon suivante :

Périscolaire, tarif horaire

Coefficient familiale	Commune	CCVSC	Hors CCVSC
0-600	1,00 €	1,05 €	1,10 €
601 800	1,30 €	1,35 €	1,40 €
801 1200	1,60 €	1,65 €	1,70 €
1201 +	2,00 €	2,05 €	2,10 €

Tarif après fermeture du service : 15€

Mercredi

Demi-journée : 7h30-12h ou 13h15-18h30

Coefficient familiale	Commune	CCVSC	Hors CCVSC
0-600	5,00 €	7,00 €	8,00 €
601 - 800	7,00 €	8,00 €	9,00 €
801 1200	8,00 €	10,00 €	11,00 €
+ 1200	10,00 €	13,00 €	14,00 €

Mercredi

Demi-journée avec repas : 7h30-13h15 ou 12h-18h30

Coefficient familiale	Commune	CCVSC	Hors CCVSC
0-600	9,00 €	11,00 €	12,00 €
601 - 800	11,00 €	12,00 €	13,00 €
801 - 1200	12,00 €	14,00 €	15,00 €
+ 1200	14,00	17,00 €	18,00 €

Accusé de réception en préfecture
001-210103487-20230724-2023_07_24_01-DE
Date de réception préfecture : 28/07/2023

Vacances

Journée : 7h30-18h30

Coefficient familiale	Commune	CCVSC	Hors CCVSC
0-600	10,00 €	12,00 €	13,00 €
601-800	13,00 €	15,00€	16,00 €
801-1200	16,00 €	20,00 €	22,00 €
+1200	20,00 €	24,00 €	26,00 €

PRÉCISE le montant pour la surveillance cantine (accueil sans repas) de 2 € pour les enfants ayant un Projet d'Accueil Individualisé (PAI)

PRÉCISE qu'une pénalité de 15 € sera appliquée pour une non-inscription à la cantine

PRÉCISE que toute inscription au service sera facturée sauf présentation d'un certificat médical.

AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Saint-Didier-sur-Chalaronne, le 24 juillet 2023

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le
Et de la publication/et ou notification le
Le Maire
Renaud DUMAY

Le Maire,

Renaud DUMAY